



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du jeudi 27 janvier 2022

**Objet : Mise à disposition d'une piste BMX mobile à la Communauté
d'Agglomération de Bastia**

Date de la convocation : le 21 janvier 2022

Date d'affichage de la convocation : le 21 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 27 janvier 2022 à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	42
Nombre de membres en exercice :	42
Quorum :	14
Nombre de membres présents :	30
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane.

Etaient absents : Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

Ont donné pouvoir :

Monsieur Gilles SIMEONI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
 Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;
 Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MILANI Jean-Louis ;
 Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
 Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
 Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
 Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien à Madame VESPERINI Françoise ;
 Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Madame SALGE Hélène ;
 Monsieur MORGANTI Julien à Madame ALBERTELLI Viviane.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
 Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles R2334-36 à R2334-38 relatifs à la Dotation de développement urbain ;

Vu le Code civil et notamment l'article 1875 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 24 janvier 2022 ;

Considérant que dans le cadre de la dotation de développement urbain (DDU) de 2010, la ville de Bastia notre collectivité a fait l'acquisition d'une piste BMX pour un montant de 60 000 euros, dont 80% (48 000 euros) ont été pris en charge par la DDU ;

Considérant que cette dernière était destinée à l'animation pour les enfants des quartiers ZUS ;

Considérant que cette piste a été exploitée depuis lors ;

Considérant que le dernier marché public la concernant, notifié le 28 avril 2014, avait confié l'exploitation de cette piste BMX à la fédération française de cyclisme pour une durée d'un an renouvelable trois fois ;

Considérant que ce marché a été soldé suite à la liquidation judiciaire de son titulaire ;

Considérant que courant 2016, la piste BMX a été restituée à la Commune et entreposée au Centre technique municipal ;

Considérant qu'elle est depuis inutilisée ;

Considérant que la piste BMX transportable comprend : les modules de la piste, une remorque de transport et la piste ;

Considérant que la Communauté d'agglomération de Bastia (CAB) a fait connaître son intérêt pour ladite piste et proposé à la Commune de Bastia que celle-ci lui soit mise à disposition gracieusement conformément à l'article 1875 du Code civil définissant le prêt à usage ou commodat ;

Considérant qu'en conséquence, une convention est proposée venant encadrer cette mise à disposition pour une durée de trois ans, renouvelable.

Après avoir entendu le rapport de Linda PIPERI

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Approuve** le principe du prêt à usage de la piste BMX appartenant à la commune de Bastia, au bénéfice de la Communauté d'agglomération de Bastia (CAB).

Article 2 :

- **Approuve** la convention de mise à disposition d'une piste BMX mobile au bénéfice de la Communauté d'agglomération de Bastia telle que figurant en annexe.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Pierre Savelli

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Téléréours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.